

• DE L'ARMOR À L'ARGOAT •



Associations – Agglomération

Une charte d'engagements réciproques co-construite

Rencontre du 22 juin 2022

Guingamp
≡ Paimpol
AGGLOMÉRATION

UN TRAVAIL EN COMMUN

ENTRE L' AGGLOMÉRATION ET LE MOUVEMENT ASSOCIATIF DE BRETAGNE



- Volonté de l'agglomération de co-construire sa politique de soutien à la vie associative
- Soutien commun au fait associatif
- Partenariat renforcé et équilibré entre agglomération et associations





CHARTRE DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

UNE DÉMARCHE GAGNANT – GAGNANT

Au travers de cette chartre d'engagements réciproques, l'Agglomération Guingamp Paimpol souhaite :



-  Reconnaître les associations en tant qu'acteurs de l'intérêt général
-  Poser le cadre et les principes de dialogue entre l'agglomération et les associations.

CHARTRE DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

UNE DÉMARCHE GAGNANT – GAGNANT

Intérêts pour les acteurs publics

- ✓ Une légitimité démocratique plus grande des politiques publiques due à une concertation approfondie avec les associations
- ✓ Une action publique de meilleure qualité, plus créative car fondée sur l'expertise citoyenne
- ✓ Plus de transparence et de lisibilité dans les relations financières avec les associations
- ✓ Un lien renforcé et de confiance avec le territoire et sa population
- ✓ Une approche plus cohérente de la vie associative entre les différents services d'une collectivité

CHARTRE DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

UNE DÉMARCHE GAGNANT – GAGNANT

Intérêts pour les associations

- ✓ Une reconnaissance de la contribution des associations à l'intérêt général et aux politiques publiques
- ✓ Une prise en compte de l'expertise citoyenne des associations
- ✓ Des élus et agents de collectivités sensibilisés aux spécificités du monde associatif
- ✓ Des relations partenariales durables avec les pouvoirs publics, limitant les effets de concurrence inter associatives
- ✓ Un dialogue régulier et organisé sur des bases représentatives

CHARTRE DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

UNE DÉMARCHE GAGNANT – GAGNANT

Une charte en 3 parties :

1. Engagements communs : principes du dialogue, vie démocratique sur le territoire...
2. Engagements de la collectivité
3. Engagements des associations





CHARTRE DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

UNE DÉMARCHE GAGNANT – GAGNANT

Les engagements communs

- Confiance et partenariat, facteurs de renouveau démocratique
- Relations fondées sur la reconnaissance du fait associatif
- Parler un langage commun



CHARTRE DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

UNE DÉMARCHE GAGNANT – GAGNANT

Les engagements de l'agglomération

- Renforcer la lisibilité la politique associative et la transparence sur les dispositifs de soutien (financiers, matériels, humains)
- Prendre en compte l'expertise de terrain des associations, dès la construction des politiques publiques
- Sensibiliser les agents à la « culture du faire ensemble » et les former à une meilleure connaissance des associations
- Avoir un service vie associative, interlocuteur privilégié des associations

CHARTRE DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

UNE DÉMARCHE GAGNANT – GAGNANT

L'engagements des associations

- Appropriation du projet associatif par les adhérents : réinterroger collectivement.
- Favoriser les projets communs et la coopération inter-associations
- Participation à la co-construction des politiques publiques
- Être transparent et mettre en place des procédures de suivi

CHARTRE DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

UNE DÉMARCHE GAGNANT – GAGNANT

↪ La charte est proposée à la signature aux associations conventionnées pluriannuellement avec l'agglomération

↪ Une déclinaison communale est en réflexion

↪ Une évaluation et des ajustements sont en projet

Charte d'engagements réciproques

ENGAGEMENTS COMMUNS ENGAGEMENTS DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION ENGAGEMENTS DES ASSOCIATIONS

- 1 CONFIANCE**
Cette charte pose les bases des relations entre l'agglomération Guingamp-Paimpol et les associations du territoire, qui nécessitent respect, dialogue attentif et régulier, communication sincère et transparente.
- 2 PARTENARIAT**
En signant cette charte, l'agglomération et les associations se considèrent comme partenaires et acteurs de l'intérêt général sur le territoire.
- 3 AUTONOMIE**
Les signataires s'engagent à respecter l'indépendance et la diversité des idées et actions de chacun, tout en favorisant leur complémentarité.
- 4 CONNAÎTRE & PROMOUVOIR**
Promouvoir l'engagement bénévole et contribuer à une meilleure connaissance de la vie associative du territoire.
- 5 RECONNAÎTRE**
Prendre en compte l'expertise d'usage des associations, actrices de la participation citoyenne, dans la construction des politiques publiques et du projet de territoire.
- 6 SOUTENIR**
Mettre en œuvre une politique publique associative transparente, avec une véritable lisibilité au travers de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.
- 7 S'ENGAGER**
Permettre à toutes et tous l'exercice de la citoyenneté, sans discrimination, en favorisant des formes d'implication collectives.
- 8 AGIR**
Définir un projet associatif qui participe à la création de lien social, renforce l'attractivité du territoire, et le partager avec ses adhérent.e.s.
- 9 SENSIBILISER**
Former les élu.e.s et les agent.e.s du service public aux rôles et aux spécificités du milieu associatif, et favoriser une approche transversale du domaine.
- 10 PARTICIPER**
Mobiliser les citoyen.ne.s et les forces vives des associations pour participer activement aux démarches participatives initiées par l'agglomération, en étant force de proposition et acteur de leur mise en œuvre.
- 11 COOPÉRER**
Favoriser les projets communs et la coopération inter-associations afin d'encourager la mutualisation et l'identification des ressources du territoire, pour un dialogue facilité avec l'agglomération.

Les signataires :

À _____, le / /

Le Président de
Guingamp-Paimpol Agglomération

Représentant.e de l'association (Nom
de l'association) : _____



**Guingamp
Paimpol**
AGGLOMÉRATION

• DE L'ARMOR À L'ARGOAT •